

## Protocole d'investigation en imagerie du sein dans le Nord de Lanaudière

<b>Mammographie de dépistage</b> Critères d'inclusion pour la mammographie : Asymptomatique <b>ou</b> Symptôme/lésion bénigne connue (ex. douleur, kyste, hyperplasie canalaire) <b>ou</b> Patiente à risque élevé (Antécédent familial au 1 <sup>er</sup> degré, BRCA+, etc)		<b>Mammographie diagnostique</b> Critères d'inclusion pour la mammographie : Nouveau symptôme suspect (masse palpée, rétraction mamelonnaire/cutanée, écoulement uniorifical sérosanguinolent, autre*); <b>si &lt; 35 ans, débiter par une échographie. ou</b> Contrôle de mammographie (6 ou 12 mois) recommandé pour une lésion <b>ou</b> Antécédent de cancer du sein opéré asymptomatique <b>*La douleur seule n'est pas une indication de mammographie</b>				
Où diriger la patiente	<b>PQDCS (50 à 69 ans)</b> <b>Hors PQDCS ≥ 70 ans</b>	<b>Hors PQDCS</b> <b>≤ 49 ans et ≥ 70 ans</b>	<b>Nouveau symptôme suspect</b>		<b>Contrôle de mammographie</b>	<b>ATCD cancer du sein</b>
	<b>SRJ</b>	<b>CHDL</b>	<b>Masse palpée</b> <b>SRJ ou Accueil clinique</b>	<b>Autre symptôme</b> <b>SRJ</b>	<b>Idem à l'examen initial</b>	<b>CHDL</b>
Un rapport pour chaque examen est envoyé au médecin référant au fur et à mesure de l'investigation						
<b>Résultat de mammographie normale ou inchangée</b>						
La femme sera réinvitée à passer une mammographie dans 2 ans (50-69 ans). Il est de la responsabilité du médecin traitant de prescrire les examens de dépistage qui seraient indiqués dans un délai plus rapproché (1 an minimum) ou pour les plus de 69 ans	La prescription de la prochaine mammographie est sous la responsabilité du médecin traitant	L'échographie complémentaire si requise est demandée au nom du médecin référent et faite automatiquement	Il est de la responsabilité du médecin de demander d'autres investigations selon les données cliniques (ex. galactographie)	La prescription de la prochaine mammographie est sous la responsabilité du médecin traitant sauf si retour au PQDCS (dépistage dans 2 ans)	La prescription de la prochaine mammographie est sous la responsabilité du médecin traitant	
<b>Résultat de mammographie anormale</b>						
Les examens complémentaires suivants si requis sont demandés à votre nom et sont faits automatiquement :						
1) Clichés complémentaires : localisés ou agrandissements; 2) Échographie; 3) Biopsie sous échographie (est automatiquement transférées au CHDL);						
Le médecin référent doit prescrire les examens/consultations suivantes si requis :						
1) Biopsie sous stéréotaxie 2) Lorsque la mammographie a été réalisée dans un autre centre que les Services Radiologiques Joliette et que la femme souhaite poursuivre l'évaluation au Nord de Lanaudière; 3) Lorsque la mammographie a été réalisée il y a plus de 3 mois et que la femme n'a pas donnée suite; 4) Contrôles de mammographie et/ou échographie (6 mois/1 an). 5) Consultation en chirurgie ** Si la patiente a passé via l'accueil clinique, la consultation en chirurgie sera demandée, si requis, après l'annonce du diagnostic par le médecin référent à la clinique de chirurgie. Le médecin référent doit transmettre le dossier complet à la clinique de chirurgie et préciser s'il s'agit d'un cas de néoplasie.						

Point de service	Transmission de la demande	Contact
<b>SRJ – Services radiologiques de Joliette</b>	<b>Requête (SRJ) téléphone ou sur place</b>	<b>450-759-6668 poste 2</b>
<b>Centre Hospitalier De Lanaudière (CHDL)</b>	<b>Par téléphone (mammo)* ou sur place (écho)</b>	<b>450-759-7430</b>
<b>Accueil clinique (CHDL)</b>	<b>Inscription par fax : 450-756-4758</b>	<b>450-759-8222 poste 2626</b>
<b>Clinique de chirurgie de Joliette</b>	<b>Par télécopieur au 450 756-6144</b>	<b>450 753-7588</b>

\*Les requêtes de mammographies pour le **suivi** des femmes après un traitement pour un **cancer du sein** doivent être acheminées par **fax: 450-759-2133**

# Protocole d'investigation en imagerie du sein au Sud de Lanaudière

<p><b>Mammographie de dépistage PQDCS (50 à 69 ans) Et Hors PQDCS</b></p> <p>Critères d'inclusion pour la mammographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Asymptomatique ou</li> <li>• Symptôme/lésion bénigne connue (ex. douleur, kyste, hyperplasie canalaire) ou</li> <li>• Patiente à risque élevé (Antécédent familial au 1er degré, BRCA+, etc)</li> </ul>	<p><b>Mammographie diagnostique</b></p> <p>Critères d'inclusion pour la mammographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nouveau symptôme suspect</u> (masse palpée, rétraction mamelonnaire/cutanée, écoulement uniorifical sérosanguinolent, autre); si &lt; 30 ans, débiter par une échographie ou</li> <li>• <u>Contrôle de mammographie</u> (6 ou 12 mois) recommandé suite à une mammographie de dépistage anormale ou</li> <li>• <u>Antécédent de cancer du sein</u></li> </ul> <p><b>La douleur seule n'est pas une indication de mammographie</b></p>
<p>Où diriger la patiente</p> <p><b>Imagerie Terrebonne Hôpital Pierre-Le Gardeur</b></p>	<p><b>Imagerie Terrebonne Hôpital Pierre-Le Gardeur</b></p> <p><b>Clinique de la santé du sein de l'HPLG</b> (Sauf exception tel que spécifié sur le formulaire de consultation)</p>

Un rapport pour chaque examen est envoyé au médecin référant au fur et à mesure de l'investigation

## Résultat de mammographie normale ou inchangée

<p>La femme sera réinvitée à passer une mammographie dans 2 ans (50-69 ans). Il est de la responsabilité du médecin traitant de prescrire les examens de dépistage qui seraient indiqués dans un délai plus rapproché (1 an minimum) ou pour les plus de 69 ans</p>	<p>La prescription de la prochaine mammographie hors PQDCS est sous la responsabilité du médecin traitant</p>	<p>L'échographie complémentaire si requise est demandée au nom du médecin référant et faite automatiquement</p>	<p>La prescription de la prochaine mammographie est sous la responsabilité du médecin traitant sauf si retour au PQDCS (dépistage dans 2 ans)</p>
---	---	---	---

## Résultat de mammographie anormale

Les examens complémentaires suivants si requis sont demandés à votre nom et sont faits automatiquement :

- 1) Clichés complémentaires : localisés ou agrandissements;
- 3) Échographie;
- 3) Biopsie sous échographie et sous stéréotaxie (les biopsies sont automatiquement transférées à la Clinique de santé du sein (CSS) à l'HPLG);
- 4) Consultation en chirurgie, référée par la CSS.

Le médecin référant doit prescrire les examens/consultations suivantes si requis :

- 1) Lorsque la mammographie a été réalisée dans un autre centre que l'Imagerie Terrebonne et l'HPLG et que la femme souhaite poursuivre l'évaluation au Sud de Lanaudière;
- 2) Lorsque la mammographie a été réalisée il y a plus de 3 mois à l'imagerie Terrebonne et que la femme n'a pas donnée suite;
- 3) Contrôles de mammographie et/ou échographie (6 mois/1 an). Toutefois, si votre patiente est déjà suivie à la CSS ou si elle bénéficie d'une biopsie dans le cadre de cette investigation, le suivi ultérieur sera assuré par le médecin de la CSS.

Point de service	Transmission de la demande	Contact
<b>Imagerie Terrebonne</b>	<b>Par téléphone ou sur place</b>	<b>450-471-1477</b>
<b>HPLG</b>	<b>En personne ou requête par télécopieur : 450-585-2298</b>	<b>450-654-7525 poste 31191</b>
<b>Clinique de santé du sein (HPLG)</b>	<b>Demande de consultation par télécopieur : 450-654-3188</b>	<b>450-654-7525 poste 31111</b>